



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 Février 2025**

**Nombre de Membres en exercice : 27**

**Nombre de Membres présents : 23**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Et le douze Février**

**A dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles MOURGUES.**

**Date de la convocation :**

06/02/2025

### Présents

J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - H. JAUBERT - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LABELLE  
J. CHUECOS - M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J.L. CLOEZ  
A. JOUBERT - A. VASAI - C. UHL - P. CASTEAU - P. PORTE

### Excusé(s) ayant donné pouvoir

M. NOEL-GAMET à F. BLARQUEZ  
S. AELVOET à S. REBUFFAT  
N. LIGNY à S. LUCZAK  
J. DELCOURT à G. MOURGUES

### Absent(s)

### **Objet de la délibération** **14-2025**

Mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les commerçants pour les préjudices liés aux travaux de la place de la mairie

Richard BENEJEAN a été nommé secrétaire de séance

Rapporteur : Guillaume BARRIOL

La ville de Cabannes va engager un important programme de revitalisation, redynamisation et requalification environnementale de la place de la Mairie et de ses abords avec 2 phases de travaux :

- Phase 1: à partir du 22 avril 2025 jusque courant septembre 2025. Elle représente l'intégralité de la place de la mairie, le parc de la mairie, le parking à l'Est de la mairie.

- Phase 2 : elle s'enchaînera directement au terme de la phase 1 à partir de courant septembre 2025 et jusqu'à fin février 2026. Elle englobe le boulevard de Verdun, la boulevard Clotilde Parisot et le boulevard Saint Michel. Il est à noter qu'il y aura aussi des travaux sur la route d'Avignon et la route de la Carita pour ce qui concerne l'enfouissement des réseaux secs.

Soit pour les deux phases une durée totale de 10 mois de travaux.

Ces aménagements ont pour principaux objectifs :

- un rééquilibrage d'un espace aujourd'hui principalement dédié à la circulation et au stationnement au profit des piétons avec des espaces généreux favorisant la fréquentation et la rencontre, pouvant accueillir le marché, les événements ...
- le renforcement de l'activité commerciale avec la création de larges trottoirs en pieds de façade permettant les cheminements et la déambulation, les prolongements extérieurs des commerces ou encore la création de terrasses ...
- une meilleure articulation avec le centre ancien et notamment la grand'rue avec une continuité piétonne et commerciale,
- des aménagements qualitatifs, une imperméabilisation des sols limitée au strict nécessaire, une trame arborée en complément des beaux alignements existants.

Dans la phase 1, il conviendra de commencer par la zone devant les commerces (sous phase A) afin de pouvoir les libérer pour les beaux jours, tout en continuant les travaux sur le parking Est, la façade Nord du parc et le parc en lui-même. Les piétons pourront accéder aux commerces ainsi qu'à la mairie durant l'intégralité des travaux et ce par des cheminements sécurisés.

Bien que la municipalité mette tout en œuvre pour que les chantiers impactent au minimum le quotidien des riverains, ces derniers pourront générer certains gênes pour les commerçants ainsi que pour les usagers du centre-ville.

Afin de prendre en compte l'éventuel préjudice commercial pour les riverains professionnels concernés par les différentes phases des travaux, la Municipalité souhaite mettre en place un dispositif d'indemnisation par la mise en place d'une Commission de Règlement Amiable en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Pays d'Arles.

Cette commission est :

- Présidée par un magistrat du Tribunal Administratif ou du Tribunal de Commerce ou par le Maire dans quel cas un magistrat devra y siéger,
- Composée :
  - 
  - o d'un élu de la chambre des métiers,
  - o d'un élu de la chambre de commerce
  - o d'un expert-comptable
  - o d'un technicien de la commune, de la CCI et de la Chambre des Métiers

Lors de sa première réunion, la Commission élaborera le projet de règlement intérieur ainsi que le modèle de dossier de demande d'indemnisation amiable. Ces documents seront proposés à un prochain conseil municipal pour approbation.

Une fois les dossiers complets réceptionnés (au terme des travaux) et après avis de la commission de Règlement Amiable et décision d'indemnisation du conseil Municipal, un protocole d'accord sera signé avec le demandeur.

La CCI Pays d'Arles est en mesure d'accompagner la commune pour la mise en place de ce dispositif pour un montant TTC de 13 478.40 € (sur la base de 10 commerces potentiellement impactés). Cette prestation consisterait d'une part à l'anticipation de l'impact des travaux et d'autre part à la mise en place et au pilotage de la Commission de Règlement Amiable comme détaillé dans l'annexe.

## DÉLIBÉRATION

### **Le Conseil Municipal,**

**Entendu** l'exposé du rapporteur,

**Vu** la nécessité d'accompagner les commerçants pendant la période des travaux,

**Vu** la convention annexée,

**Et après en avoir délibéré,**

## DÉCIDE

**Article 1 : D'APPROUVER** la création d'une Commission de Règlement Amiable (CRA) du préjudice commercial dans le cadre du programme de la revitalisation, la redynamisation et la requalification environnementale de la place de la Mairie PHASE 1 ET 2

**Article 2 : DE DESIGNER** Monsieur le Maire et Guillaume BARRIOL en qualité de représentants de la Commune au sein de ladite commission,

**Article 3 : D'ACCEPTER** la proposition d'accompagnement établie par la CCI pour un montant TTC de 13 478.40 €

**Article 4 : D'APPROUVER** la convention de partenariat avec la CCI Pays d'Arles annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

**Article 5 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération

### **VOTE**

Pour : G. MOURGUES - J. HAAS-FALANGA - C. ONTIVEROS - S. LUCZAK - G. BARRIOL  
M. AUGIER - F. BLARQUEZ - M. NOEL-GAMET - H. JAUBERT - P. PORTE - V. LEVEQUE  
S. REBUFFAT - S. AELVOET - R. BENEJEAN - M. DUMAS - S. LEBELLE - J. CHUECOS  
M. SOLER - F. CHEILAN - A. RATTIER - J. L. CLOEZ - A. JOUBERT - N. LIGNY - A. VASAI  
C. UHL - P. CASTEAU - J. DELCOURT

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES

**Le Secrétaire de Séance**  
Richard BENEJEAN

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 19/02/2025

Publié le

ID : 013-211300181-20250212-D142025-DE